



DÉPARTEMENT DE
L'ARIÈGE

COMMUNE DE
SOUEIX-ROGALLE



AR_2018_027

ARRÊTÉ MUNICIPAL
réglementant la circulation et le
stationnement le 19 août 2018

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SOUEIX-ROGALLE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants ;

Vu la demande présentée par M. le président de l'association "Patrimoine de Soueix-Rogalle" d'organiser un salon du livre sur la place de Soueix le dimanche 19 août 2018 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité de cet événement ;

ARRÊTE

Article premier : Monsieur Emmanuel BONTÉ, président de l'association "Patrimoine de Soueix-Rogalle", est autorisé à occuper la halle municipale Justin Clanet, en vue d'y organiser un salon du livre.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révoquée pour la journée du 19 août 2018.

Article 3 : Le stationnement sur la place du village est interdit à partir de 20h00 la veille de la manifestation, soit le samedi 18 août, jusqu'à 19h00 le jour de la manifestation.

Article 4 : Tout stationnement et toute circulation dans le périmètre de l'événement seront considérés comme gênants (article R.417-10 du code de la route). Ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules de service de la commune de Soueix-Rogalle ainsi qu'aux véhicules de secours.

Article 5 : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 6 : Monsieur le président de l'association "Patrimoine de Soueix-Rogalle", Madame la Maire, Monsieur le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie d'Oust-Massat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié sur le site internet de la commune de Soueix-Rogalle dans les conditions habituelles.

Fait à Soueix-Rogalle, le 16 août 2018,
la Maire
Christiane BONTÉ

